

Chambre des communes, a exprimé nos sentiments à tous dans cette motion. Quand il présentera l'adresse au souverain, il aura la satisfaction de se dire qu'il se fait l'interprète, non pas d'un homme ou d'un gouvernement, mais de tous les Canadiens, dont la fidélité et le dévouement à la couronne comme à la personne du souverain et de son épouse se manifesteront en toute occasion tant que seront maintenues les sauvegardes constitutionnelles qui tendent à préserver la paix de notre pays, la liberté de notre nation et les droits et libertés du sujet. (*Applaudissements.*)

(La motion est adoptée.)

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si M. l'Orateur veut bien lire la motion?

Les membres de la Chambre s'étant levés, M. l'Orateur lit la motion dans les deux langues, puis la Chambre chante...

Dieu sauve le Roi.

LOIS DES ELECTIONS ET DU CENS ELECTORAL

LA MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU RAPPORT FINAL DU COMITÉ EST RÉSERVÉE

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, appuyé par M. Taylor, je propose l'adoption du 2^e et dernier rapport du comité spécial qui a étudié les lois des élections et du cens électoral, lequel rapport a été présenté à la Chambre le 6 avril.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné que le comité n'en est pas arrivé à des conclusions définitives, j'avais espéré que l'honorable membre se contenterait peut-être du dépôt du rapport, sans en demander l'adoption. Quand la Chambre examinera le rapport, il y aura plusieurs questions de grande importance à discuter. Je comprends qu'à cause de la brièveté de la session, il n'a pas été possible d'arrêter des conclusions nettes et définitives, et que le rapport prévoit la continuation des travaux du comité, au cours d'une autre session. Dans les circonstances, ne serait-il pas sage d'ajourner à tout le moins l'adoption du rapport?

J'entends donner tout à l'heure un avis au chef du Gouvernement (M. Mackenzie King) à un autre sujet; je puis peut-être le faire maintenant. Quand il s'agit de questions sur lesquelles il y a divergence et parfois une vive divergence, et dont l'importance est grande pour nous tous et pour tous les électeurs, n'est-il pas à propos qu'il soit donné à l'honorable membre d'insérer au Feuilleton, lors de la prochaine session, un avis de motion tendant à

[Le très hon. M. Bennett.]

faire adopter le rapport? La députation aurait alors l'occasion de discuter le sujet avant que le comité continue l'étude de questions d'une importance si fondamentale, en ce qui regarde l'expression de la volonté populaire relativement à notre mode de gouvernement.

Le dossier de la seconde enquête, l'enquête sur les instruments agricoles, est très volumineux, et il y a désaccord sur plusieurs questions, entre autres sur la question de savoir si les témoignages recueillis justifient les conclusions arrêtées, considération capitale qui nécessite la lecture des dépositions. L'enquête a eu lieu, on a recueilli les dépositions et fait le rapport. Le leader de la Chambre nous satisferait donc en donnant l'assurance qu'un avis de motion sera inscrit au Feuilleton par le président du comité ou par quelque représentant en son nom, si par hasard il n'était pas ici lors de la prochaine session. La Chambre discuterait alors la question à fond et, entre temps, les membres de la Chambre pourraient étudier le dossier, chose de haute importance, si l'on se rappelle que les conclusions arrêtées ne l'ont pas été à l'unanimité.

Je n'exprime pas cet avis pour retarder les délibérations, mais parce que je tiens compte des efforts que tous ont faits pour éviter autant que possible la discussion prolongée de questions que nous aurions peut-être dû discuter. A mon sens, il serait avantageux pour la conduite des affaires publiques de regarder ces rapports comme déposés sur le bureau, avec l'entente que la procédure convenable assurera leur discussion, au cours de la prochaine session, en ce qui regarde leur adoption. Nous aurions ainsi l'impression d'avoir contribué à faciliter, la conduite des affaires publiques et la clôture de nos délibérations, aujourd'hui.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je remercie mon très honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett) de l'avis qu'il vient d'énoncer. Je dirai tout de suite que je souscris de tout cœur aux idées qu'il a exprimées. La population jugerait peut-être que nous avons approuvé le rapport comme une simple formalité, sans faire des vœux qu'il contienne l'étude sérieuse que leur importance requiert, si nous cherchions à l'adopter sans que la Chambre le discute. Dans les circonstances, je suis enclin à croire que nous obtiendrions l'approbation de la députation en général s'il était entendu que le Gouvernement s'engage à réaliser ce que mon très honorable ami a préconisé au sujet du rapport: savoir, qu'au début de la prochaine session, le président du comité ou tout autre honorable député pourra susciter un débat sur la question qui fait l'objet du rapport, afin que la Chambre puisse discuter à fond les vœux qu'il énonce.